

Déclaration liminaire des élus force ouvrière : CTL du 17/02/2014

Monsieur le président,

En préambule, Force Ouvrière tient à rappeler qu'elle continuera à défendre librement ses positions et revendications. La liberté de comportement et de revendiquer est un principe auquel le syndicat est attaché.

Les projets actuels de fusions des Régions, de suppressions de Départements, de regroupements forcés des communes, de créations de métropoles imposées, de pouvoir réglementaire d'adaptation aux collectivités qui survivront selon un acte III de décentralisation visent à instaurer une « République des territoires ». Toutes ces annonces n'ont qu'un objectif : faire des économies à tout prix (15 milliards en 2014 – 50 milliards entre 2015 et 2017).

Associés à la « Modernisation de l'action publique » qui prend la suite de la RGPP et de la « Réforme de l'administration territoriale de l'Etat », ces orientations conduisent à l'éloignement des services publics, à la désertification de la puissance publique, en particulier en zones rurales, à une balkanisation de l'action publique, à des suppressions d'effectifs publics du fait des mutualisations-fusions, et à des mobilités forcées pour plus de 400.000 agents (Etat et territoriaux) sur 10 ans.

Elle n'a d'autre objectif que de réduire encore davantage les emplois en détruisant le réseau des postes comptables et des services, et en supprimant les missions du service public financier et fiscal. Notre syndicat a nettement marqué son refus de ce projet lors du Comité Technique de Réseau du 9 juillet 2013 et demande l'arrêt immédiat de la démarche stratégique à la Direction Générale des Finances Publiques.

C'est dans la poursuite du CTL emploi boycotté par plusieurs OS, dont FO qu'a été décidé de continuer l'action unitaire intersyndicale (CGT-Solidaires-FO et CFDT) pour dénoncer les réductions d'emplois, des budgets, et de la démarche stratégique. FO s'associe pleinement à cette démarche et appellent tous les agents à se mobiliser lors de la journée de grève et d'action prévue le 20 mars prochain.

Le présent CTL comporte 6 points inscrits à l'ordre du jour :

Le premier point porte sur les ponts naturels, il constitue le reflet de la réduction des choix au niveau local, de par les contraintes liées à la réduction des effectifs, et de la réduction de la campagne IR. Le point 5 concerne l'élaboration des plans de formation. FO regrette les changements de calendrier opérés (année scolaire / année civile) qui perturbent l'ensemble de la chaîne de la formation professionnelle. Il note au passage que les chefs de services n'ont plus que le développement de la polyvalence pour

assurer leurs missions. Le point 6 porte sur le SPSI Lillois. Celui-ci avait été annoncé comme très évolutif mais malgré plus de 1800m2 de surfaces mis à disposition, ce sont des services installés (PCE ,PPC et FI) à la Cité Administrative qui vont migrer vers Lille-Fives au bénéfice du SPF de Lille 1, en provenance de Vauban. Plusieurs dizaines de collègues supplémentaires vont être impactés par ces multiples réinstallations.

LES ELUS FO-DGFIP